

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**3^{ème} édition de la Semaine des métiers du
tourisme du 17 au 23 mars 2025 : les
labellisations sont ouvertes !**

Paris, le 15/01/2025
N°038

Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, lance aujourd'hui la campagne de labellisation des événements de la 3^{ème} Semaine des métiers du tourisme qui se déroulera du 17 au 23 mars 2025.

Organisée depuis deux ans par le Gouvernement, la Semaine des métiers du tourisme, est aujourd'hui le rendez-vous incontournable pour valoriser l'ensemble des métiers du tourisme.

Avec 100 millions de visiteurs internationaux accueillis chaque année, le secteur du tourisme constitue un moteur de l'économie française puisqu'il représente plus de 7 % du PIB et génère près de 2 millions d'emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire.

Malgré cette dynamique, soutenue en 2024 par le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le secteur peine toujours à recruter, les métiers du tourisme étant encore trop souvent perçus comme des emplois pénibles, peu qualifiés, précaires et de court terme. Au 3^{ème} trimestre 2024, près de 63 000 emplois étaient vacants dans les entreprises de l'hébergement-restauration (dont 21 708 dans les structures de plus de 10 salariés)¹ et 59 % des projets d'emploi étaient considérés comme des recrutements difficiles à effectuer².

A travers l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire, la Semaine des métiers du tourisme vise à faire découvrir au grand public et notamment aux jeunes en âge de s'orienter et aux demandeurs d'emploi, la grande diversité des professions et formations dans ce secteur ainsi que les nombreuses opportunités de carrière et d'évolutions.

Comment organiser et labelliser un événement dans le cadre de la Semaine des métiers du tourisme ?

Tous les acteurs publics et privés de l'écosystème touristique – entreprises, fédérations, associations, établissements de formation, institutionnels – souhaitant organiser des événements dans le cadre de cette Semaine des métiers du tourisme sont invités à les labelliser à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 10 mars 2025, via le [formulaire suivant](#).

Pour obtenir la labellisation, un événement doit remplir quatre conditions :

¹ Les emplois vacants, T3 2024 – DARES [Données brutes](#)

² Enquête Besoins en Main d'œuvre 2024 / France Travail : [France Travail BMO 2024](#)

- **concerner le secteur touristique** (filiales de l'hébergement, de la restauration, des transports, du voyage, de la culture, des activités de loisirs, de l'évènementiel, du commerce ou encore du tourisme sportif...);
- **se dérouler en France** entre le 24 février et le 30 mars 2025 pour l'Hexagone, avec une extension jusqu'au 27 avril 2025 pour l'Outre-mer ;
- **être ouvert au grand public**, en particulier aux jeunes en âge de s'orienter et/ou aux demandeurs d'emploi ;
- **être gratuit** pour les participants.

Les formats d'événements attendus sont variés. Il peut s'agir de :

- visites d'entreprises, de sites ou d'écoles du tourisme ;
- interventions en milieu scolaire ;
- journées immersives au sein des entreprises ;
- forums de recrutement / *job dating* ;
- conférences / tables-rondes ;
- mises en situation / ateliers pratiques / expositions ;
- événements 100 % numériques (webinaires) ;
- événements ludiques (jeux).

Les événements proposés seront géolocalisables à l'aide d'une [carte interactive](#).

Les organisateurs d'événements labellisés recevront un kit de communication comprenant notamment des affiches, leur permettant de valoriser leur mobilisation sur leurs supports de communication. Lors de l'édition 2024, 2 300 événements avaient été labellisés, permettant de mettre en relation des jeunes et demandeurs d'emplois avec les professionnels du secteur.

Participer à un événement labellisé

Le public intéressé, et notamment les jeunes et demandeurs d'emploi, pourront rechercher un événement près de chez eux via la [cartographie en ligne](#) et se rapprocher directement des organisateurs pour s'y inscrire et y participer.

Retrouvez toutes les informations ici : www.semaine-tourisme.fr

La Semaine des métiers du tourisme est pilotée au niveau national par la Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en association avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; des Outre-mer ; du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles ; de la Culture ; et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Elle mobilise également de nombreux partenaires institutionnels et professionnels : les conseils régionaux, les préfetures, les rectorats, Atout France, ADN Tourisme, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT), France Travail, l'Union nationale des missions locales, les Chambres de commerce et d'industrie (CCI France), les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France), la Confédération des acteurs du tourisme (CAT), l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et le Groupement des hôtelleries et restaurations de France (GHR).

Cette initiative portée a pour ambition de devenir un rendez-vous annuel de rencontres destiné à mettre en lumière le secteur touristique, susciter des vocations et recruter les futurs talents qui le feront prospérer, en particulier à la suite de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Toutes les informations relatives à la Semaine des métiers du tourisme sont à retrouver sur le [site internet de la DGE](#). Pour toute question ou demande d'information complémentaire sur la Semaine des métiers du tourisme, les équipes de la Direction générale des Entreprises se tiennent à disposition via l'adresse mail : semainetourisme.dge@finances.gouv.fr